

REPRÉSENTATION

5323 - ASP - 450 h

FRAIS DE FORMATION 2022-2023

I. Cahiers d'exercices et reprographie par compétence

1 - Métier et formation	6,00 \$
2 - Relations professionnelles	5,00 \$
3 - Gestion de temps	15,00 \$
4 - Calculs commerciaux	23,00 \$
5 - Représentation	35,00 \$
6 - Prospection	20,00 \$
7 - Intégration au travail	6,00 \$
Sous-total	110,00 \$

II. Frais administratifs

Frais d'inscription sur le site AdmissionFP.com	8,55 \$
Sous-total	8,55 \$

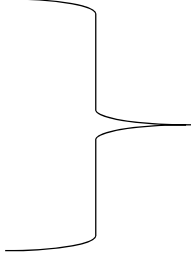

TOTAL: Montant à payer au centre

Modes de paiement acceptés: carte de débit, Visa, Mastercard, chèque ou mandat-poste

118,55 \$

AUTRES FRAIS À PRÉVOIR

III. Matériel obligatoire à vous procurer à l'endroit de votre choix

4 stylos à encre bleue		
3 crayons à mine		
1 gomme à effacer		
1 étui à crayon, facultatif		25,00 \$
1 surligneur vert et 1 surligneur jaune		
1 ruban correcteur		
1 calepin de notes format de poche		
1 cadenas		8,00 \$
Homme: complet (veston et pantalon), chemise de couleur unie et cravate nonfigurative*		200,00 \$
Femme: tailleur (veston et pantalon ou jupe), blouse de couleur unie*		
Souliers noirs classiques		75,00 \$
	Coût approximatif	308,00 \$

*Des informations additionnelles pourraient vous être fournies dès le début de votre formation, nous vous suggérons d'attendre ce moment pour effectuer vos achats.

a- SORTIE PÉDAGOGIQUE: Des frais d'au plus 30\$ pourraient vous être exigés en cours d'année afin de défrayer les coûts de transport reliés à une sortie pédagogique.

b- REMBOURSEMENT: Le Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme n'est pas tenu de rembourser les frais à un élève qui abandonne son programme après avoir débuté sa formation.

c- RÉFÉRENCEMENT: Si vous êtes bénéficiaire de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi, vous devez payer ces frais au Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme. Par la suite, sur présentation de votre reçu, vous pourrez demander votre remboursement, s'il y a lieu, à l'organisme qui s'occupe de votre dossier.

d- ASSURANCE: L'assurance du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord ne couvre pas les dommages découlant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, ou les personnes oeuvrant pour lui, n'a commis aucune faute. Le Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme suggère aux parents et aux élèves adultes de vérifier auprès de leur assureur la couverture qu'ils détiennent au cas où ils subiraient des dommages résultant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord n'est pas responsable.